

**COMMISSION LOCALE DE L'EAU**  
**SAGE CROULT ENGHIEU VIEILLE MER**

---

**Réunion du Bureau de la Commission Locale de l'eau du SAGE  
Croult Enghien Vieille Mer**

**16 janvier 2012 - Bonneuil-en-France - 14h00**

**Compte rendu**

---

Contact

**Juliette DELMAS – Animatrice du Sage Croult Enghien Vieille Mer**

SIAH du Croult et du Petit Rosne  
Rue de l'eau et des enfants  
95500 Bonneuil-en-France  
[juliette.delmas@siah-croult.org](mailto:juliette.delmas@siah-croult.org)  
Tel. : 01 30 11 16 80 / 06 70 52 36 86

---

Le 16 janvier 2012, à 14h, les membres du Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Croult Enghien Vieille Mer (ci-après dénommé SAGE CEVM) se sont réunis dans les locaux du SIAH Croult et Petit Rosne, sous la présidence de Monsieur Guy MESSAGER.

**Etaients présents :**

Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

- M. Guy MESSAGER, Président du SIAH Croult et Petit Rosne, Président de la CLE du SAGE CEVM
- Mme Josiane BERNARD, Vice-Présidente du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis (DEA 93), Vice-Présidente de la CLE du SAGE CEVM
- M. Philippe MONGES, Conseiller de la Communauté d'agglomération Plaine Commune, Vice-Président de la CLE du SAGE CEVM
- M. Jean-Claude NOYER, Président du SIA de la Région d'Enghien-les-Bains, Vice-Président de la CLE du SAGE CEVM
- M. Gérard GREGOIRE, Conseiller municipal de Gonesse
- M. Didier GUEVEL, Maire du Plessis-Gassot
- M. Christian LAGRANGE, Vice-Président de la Communauté d'agglomération Est-Ensemble

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations :

- M. Bernard BRETON, Fédération du Val d'Oise pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- M. Robert HALIFAX, Association Environnement 93

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

- Mme Lydia PROUVE, Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN)
- M. Achim ERNEST, Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN)
- M. Jérémie JEANNEAU, Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN)
- M. Alain CLEMENT, Direction départementale des territoires du Val d'Oise (DDT95)
- M. Jean RAIMBOUX, Direction départementale des territoires du Val d'Oise (DDT95)
- Mme Cécile DERUMIGNY, Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France (DRIEE IdF)
- M. Emmanuel STEINMANN, Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France (DRIEE IdF)

Autres participants à la réunion :

- Mme Juliette DELMAS, Animatrice du SAGE CEVM
- Mme Amparo MARTAUD, SIA de la Région d'Enghien-les-Bains
- M. Bernard BREUIL, Direction de l'eau et de l'assainissement de Seine-Saint-Denis
- M. Eric CHANAL, SIAH du Croult et du Petit Rosne
- M. Nicolas LONDINSKY, Communauté d'agglomération Est-Ensemble

**Etait excusé :**

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations :

- M. Raymond TIROUARD, Organisation générale des consommateurs (ORGECO)

## ORDRE DU JOUR

- 1- Constitution et modalités de fonctionnement des Commissions thématiques
- 2- Méthode de travail
- 3- Calendrier des mois à venir
- 4- Définition des orientations budgétaires
- 5- Communication

Documents transmis en séance :

- Règles de fonctionnement du SAGE Croult Enghien Vieille Mer (adoptées lors de la réunion de la CLE du 29 septembre 2011)
- Tableau récapitulatif de l'appel à candidatures pour la constitution des Commissions thématiques effectué en décembre 2011 auprès des membres de la CLE
- Eléments de repère relatifs au calendrier prévisionnel de travail pour l'élaboration du SAGE (issus du diaporama projeté lors de la réunion de la CLE du 29 septembre 2011)
- Eléments budgétaires (document issu du diaporama projeté lors de la réunion de la CLE du 29 septembre 2011)

## PREAMBULE

M. Guy MESSAGER, Président de la CLE du SAGE Croult Enghien Vieille Mer, ouvre la séance en accueillant les membres du Bureau et en les remerciant de leur présence.

M. MESSAGER présente Mme DELMAS, l'animatrice du SAGE CEVM, qui a pris ses fonctions le 2 janvier 2012 au sein du SIAH Croult et Petit Rosne, désigné comme structure porteuse lors de la réunion d'installation de la CLE du 29 septembre 2011.

Il rappelle que le rôle de l'animatrice du SAGE est notamment d'assurer la coordination des travaux de la CLE et de ses instances (Bureau, Commissions thématiques,...). A ce titre, Mme DELMAS se tient à la disposition de l'ensemble des membres du Bureau de la CLE pour répondre à leurs questions et les accompagner tout au long de la démarche d'élaboration du SAGE.

M. MESSAGER précise que la CLE, véritable Parlement de l'eau, et ses instances (Bureau, Commissions thématiques,...) sont des lieux de concertation qui rassemblent les différents acteurs du territoire du SAGE en vue d'élaborer un document de planification territoriale qui fixe des objectifs pour une gestion équilibrée et rationnelle de la ressource en eau.

M. MESSAGER souligne que l'élaboration du SAGE CEVM représente une démarche importante pour le territoire, et qui nécessite l'implication de tous, notamment pour la phase d'état des lieux qui commence.

Avant d'aborder le premier point à l'ordre du jour, M. MESSAGER rappelle la composition du Bureau de la CLE :

## COMPOSITION DU BUREAU DE LA CLE DU SAGE CROULT ENGHIE N VIEILLE MER

### Président de la CLE

M. Guy MESSAGER  
(SIAH Croult et Petit Rosne)

### Vice-Présidents

(3 Vice-Présidents membres du collège des collectivités.  
Les Vice-Présidents de la CLE sont également Présidents des 3 Commissions thématiques)

M. Josiane BERNARD (CG 93 – DEA 93)  
M. Jean-Claude NOYER (SIARE)  
M. Philippe MONGES (C.A. Plaine Commune)

### Collège des collectivités\*

M. Gérard GREGOIRE  
(Ville de Gonesse)

M. Christian LAGRANGE  
(C.A. Est-Ensemble)

M. Didier GUEVEL  
(Ville du Plessis-Gassot)

### Collège des usagers

Ass. Environnement 93  
(M. Robert HALIFAX)

ORGECO  
(M. Raymond TIROUARD)

FPPMA 95  
(M. Bernard BRETON)

### Collège de l'Etat

AESN  
(Mme Lydia PROUVE)

DDT 95  
(M. Jean RAIMBOUX)

DRIEE IdF  
(Mme Cécile DERUMIGNY)

\* Les 3 membres du collège des collectivités sont les Vice-Présidents des Commissions thématiques

DEA 93 : Direction de l'eau et de l'assainissement de Seine-Saint-Denis

SIARE : Syndicat intercommunal d'assainissement de la région d'Enghien-les-Bains

ORGECO : Organisation Générale des Consommateurs

FPPMA 95 : Fédération du Val d'Oise pour la pêche et la protection du milieu aquatique

AESN : Agence de l'eau Seine-Normandie

DDT 95 : Direction départementale des territoires du Val d'Oise

DRIEE IdF : Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France

## 1- Constitution et modalités de fonctionnement des Commissions thématiques

M. MESSAGER rappelle les thèmes des trois Commissions thématiques :

- Commission Aménagement (aménagement durable du territoire, infrastructures, densité urbaine et risque)
- Commission Qualité de l'eau (qualité de l'eau, protection de la ressource, alimentation en eau potable, assainissement)
- Commission Milieu naturel (milieu naturel, écosystèmes, valorisation du patrimoine écologique, biodiversité)

Il s'agit dans un premier temps de désigner les Présidents et Vice-Présidents de chacune des Commissions thématiques.

Mme DELMAS rappelle qu'un appel à participation a été envoyé par courrier (le 7 décembre 2011) à l'ensemble des membres de la CLE afin de recueillir leurs souhaits quant à leur participation à une ou plusieurs commissions. A cette occasion M. NOYER et M. GUEVEL ont exprimé leur souhait de s'investir sur la Commission "qualité de l'eau".

Mme BERNARD fait part, quant à elle, de son souhait de présider la Commission "Aménagement", en précisant qu'il s'agit d'une thématique qui lui est familière compte tenu de son implication en tant que Présidente de la Commission "aménagement" du SAGE Marne Confluence.

M. GREGOIRE souhaite également participer à la Commission "aménagement" en tant que Vice-Président.

Compte tenu des avis du Bureau, hormis ceux de MM.MONGES et LAGRANGE, absents à cette étape de la réunion, il est proposé par M.MESSAGER la répartition suivante :

### **Commission Aménagement**

Présidente : Mme Josiane BERNARD (93)

Vice-Président : M. Gérard GREGOIRE (95)

### **Commission Qualité de l'eau**

Président : M. Jean-Claude NOYER (95)

Vice-Président : M. Didier GUEVEL (95)

### **Commission Milieu naturel**

Président : M. Philippe MONGES (93)

Vice-Président : M. Christian LAGRANGE (93)

Le tour de table proposé par M.MESSAGER ne donne lieu à aucune objection de la part des personnes présentes.

Mme BERNARD apporte son approbation, mais, compte tenu de la représentation des deux départements au sein de la présidence et vice-présidence de deux des commissions, souhaite néanmoins préciser qu'il est indispensable de veiller à ce que les réflexions et travaux menés par les Commissions thématiques prennent bien en compte le territoire du

SAGE dans son intégralité. Il faudra donc veiller à ce que les autres membres des commissions thématiques soient représentatifs des deux départements (Val d'Oise et Seine-St-Denis), ainsi que de l'ensemble des trois collèges.

### **Constitution des Commissions thématiques**

Comme l'a rappelé Mme DELMAS précédemment, un appel à participation a été envoyé aux membres de la CLE courant décembre afin de recenser les souhaits de participation aux Commissions thématiques.

Un document a été distribué en début de réunion pour présenter de manière synthétique les résultats de cet appel à participation (Voir tableau en fin de compte rendu).

Il est noté le manque de participation au sein du collège des élus de Seine-St-Denis. A ce sujet, M. Breuil (DEA93) précise qu'il a envoyé le 10 janvier 2012 un mail de relance aux collectivités de Seine-St-Denis pour les inviter à participer à ces Commissions thématiques.

Constatant que, pour le collège des collectivités, les personnes inscrites aux Commissions thématiques sont pour la plupart des agents des services techniques des collectivités et non les membres élus de la CLE, Mme BERNARD interroge le Bureau pour savoir quelles sont les règles qui s'appliquent. Faut-il que les membres des Commissions thématiques soient uniquement les membres de la CLE, ou est-il possible d'ouvrir ces commissions à d'autres personnes ?

Mme PROUVE précise que, en ce qui concerne le collège des collectivités, les Commissions thématiques ne sont ouvertes qu'aux élus, ils peuvent néanmoins être accompagnés des techniciens des services compétents, notamment tout au long de la phase d'état des lieux qui nécessite des compétences techniques pointues.

Mme BERNARD rappelle les règles de fonctionnement de la CLE dans lesquelles il est précisé à l'article 7 que « *La composition de chaque Commission est arrêtée par le Président de la CLE, après avis du Bureau, en tenant compte de l'équilibre de la représentativité des collèges. Elle peut être élargie à des personnes extérieures à la CLE dans le but de faire accéder l'ensemble des acteurs du bassin versant à un niveau homogène de connaissance et de faire remonter l'information la plus large possible vers les membres de la CLE.* »

Mme PROUVE rappelle l'importance de l'implication des élus de la CLE à toutes les étapes d'élaboration du SAGE.

M. MESSAGER propose de faire un second appel auprès des membres du collège des collectivités afin de mobiliser plus d'élus, en particulier sur le territoire de la Seine-St-Denis.

M. MONGES fait remarquer que de nombreux élus membres du collège des collectivités de la CLE du SAGE CEVM occupent des fonctions de Maire, cumulées parfois avec d'autres mandats, ce qui limite leur possibilité de participer aux Commissions thématiques.

Mme BERNARD demande si les Maires peuvent se faire représenter par leurs Adjoints.

Mme PROUVE répond qu'en cas d'impossibilité, les Maires pourraient effectivement être représentés par un Adjoint de leur Commune.

Un débat s'instaure autour de l'implication des élus dans la démarche et des liens existants entre composition du collège des élus et implication de ces derniers.

M.GREGOIRE considère que les maires doivent déléguer à leurs adjoints ce type de responsabilité, plutôt que de ne pas être présents.

La possibilité d'adapter ultérieurement la composition de la CLE aux membres réellement présents et impliqués dans le travail des commissions est débattue eu égard aux règles de fonctionnement adoptées par la CLE et aux aspects réglementaires.

Cette question est finalement laissée en suspens et la décision est prise de maintenir la composition de la CLE telle que définie dans l'arrêté préfectoral, et de relancer un appel à candidatures auprès des élus membres de la CLE.

M. RAIMBOUX et Mme PROUVE précisent que l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et la Direction Départementale des Territoires du Val d'Oise participeront aux 3 Commissions thématiques. Les noms des personnes représentant ces deux structures seront communiqués ultérieurement.

M. MESSAGER insiste sur l'importance de constituer rapidement ces Commissions thématiques afin de les réunir au plus tard avant l'été.

#### **Modalités de fonctionnement des Commissions thématiques**

Mme PROUVE rappelle que la première séance de travail des Commissions thématiques permet de rappeler les objectifs et les enjeux du SAGE CEVM, de discuter et valider les axes de travail définis dans le dossier préliminaire.

Il est rappelé que les comptes rendus des réunions des Commissions thématiques seront diffusés à l'ensemble des membres de la CLE.

Il est convenu que l'Animatrice du SAGE CEVM rencontrera les Présidents et Vice-Présidents des Commissions thématiques afin de préparer avec eux la prochaine réunion de la CLE, à l'occasion de laquelle seront présentés les enjeux de chaque Commission thématique.

#### **4- Définition des orientations budgétaires**

Le budget du SAGE CEVM est constitué des postes de dépenses suivants :

- fonctionnement de la cellule d'animation (salaire de l'animatrice et charges, frais de fonctionnement) = 50 000 €
- investissement initial (informatique, véhicule) = 20 000 €
- études (externalisation de l'état des lieux et du diagnostic du SAGE) = 100 000 € HT/an

---

Soit un budget prévisionnel global de 170 000 € HT pour l'année 2012

Mme PROUVE précise que l'Agence de l'Eau, qui finance à hauteur de 50% les dépenses liées à l'animation du SAGE, pourra répondre précisément aux questions concernant les modalités de financement dès que les orientations budgétaires seront plus précises.

Ces orientations budgétaires seront présentées et validées lors de la prochaine réunion de la CLE.

Pour rappel, le budget du SAGE CEVM est annexé au budget propre de la structure porteuse (le SIAH Croult et Petit Rosne).

M. MESSAGER propose qu'une date soit arrêtée pour la prochaine réunion de la CLE.

**Date à retenir :**

La prochaine réunion de la CLE aura lieu le :

**Mardi 6 mars 2012, à 18h**  
**Dans les locaux du SIAH Croult et Petit Rosne**

L'information sera communiquée aux membres de la CLE à la fin du mois de janvier. Les convocations, l'ordre du jour et les documents seront envoyés 15 jours avant la date de la réunion de la CLE.

L'ordre du jour prévisionnel est le suivant :

- Ouverture de la séance par M. Guy MESSAGER, Président de la CLE
- Présentation des orientations budgétaires (M. MESSAGER)
- Constitution des Commissions thématiques (M. MESSAGER)
- Présentation des enjeux de chaque Commission thématique par leur Président
- Calendrier du SAGE CEVM (Mme DELMAS)

## **5- Communication**

Mme DELMAS pointe l'importance de la communication dans la démarche d'élaboration du SAGE et évoque la nécessité que le SAGE Croult Enghien Vieille Mer et la CLE du SAGE soient clairement identifiés par l'ensemble des acteurs du territoire. A cette fin, Mme DELMAS propose qu'un logo propre au SAGE CEVM soit créé. Il est proposé au Bureau que ce travail soit externalisé.

Le Bureau valide cette proposition.

M. MESSAGER propose que l'animatrice du SAGE CEVM prépare un communiqué de presse afin de diffuser largement les objectifs et enjeux de ce travail de concertation territoriale via les médias locaux.

Cette proposition trouve l'adhésion de l'ensemble des membres du Bureau.



## Remarques diverses

M. CLEMENT précise que conformément au Code de l'environnement, les Services de l'Etat, en l'occurrence la DDT 95, doivent transmettre au Président de la CLE un Porter à connaissance (PAC) dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de la CLE. Ce PAC comporte toutes les données existantes (études, documents d'urbanisme, Schémas directeurs...) qui seront utiles pour l'Etat des lieux.

M. CLEMENT informe le Bureau de la CLE que les services de la DDT 95 ont pris du retard pour fournir le Porter à connaissance.

M. Emmanuel STEINMANN annonce son départ de la DRIEE et son remplacement par Mme Cécile DERUMIGNY.

La séance est levée à 16h00.

Guy MESSAGER



Président de la CLE  
du SAGE Croult Enghien Vieille Mer

# CONSTITUTION DES COMMISSIONS THÉMATIQUES\*

	Commission (A) aménagement	Commission (B) eau	Commission (C) milieu
Président(e)	Mme BERNARD	M. NOYER	M. MONGES
Vice-Président	M. GREGOIRE	M. GUEVEL	M. LAGRANGE
Collège des collectivités	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Garges-les-Gonesse (M. SANDLER et Mme BARET-CASTAN) – 95</li> <li>- CAVAM (M. VIGNAUX) – 95</li> <li>- SIARE (M. LAMBERT-MOTTE) – 95</li> <li>- DEA 93 (Ronan Quillien et Véronique Lanier) - 93</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CAVAM (M. VIGNAUX) – 95</li> <li>- Ezanville (M. BOURGEOIS) – 95</li> <li>- DEA 93 (Godefroy Belhomme) - 93</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Garges-les-Gonesse (M. LENAIN ou M. CABRERA) – 95</li> <li>- DEA 93 (Godefroy Belhomme) - 93</li> </ul>
Collège des usagers	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aulnay Environnement (Mme MAILLOCHON) – 93</li> <li>- CCI Versailles (M. PORTE) – 95</li> <li>- AdP le Bourget (M. BOLON)</li> <li>- Environnement 93 (M. HALIFAX) – 93</li> <li>- Chambre interdépartementale d'agriculture (M. FEBVRET)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Val d'Oise Env. (M. LOUP) – 95</li> <li>- Aulnay Env. (Mme MAILLOCHON) – 93</li> <li>- SIAEP Ecoeu (M. CRUBEZY) – 95</li> <li>- CCI Versailles (M. PORTE) – 95</li> <li>- Env. 93 (M. HALIFAX) – 93</li> <li>- CRPF idf (M. DE MAGNITET)</li> <li>- Chambre d'agri. (Mme SABLIER)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service des canaux (M. LABROSSE)</li> <li>- FPPMA 75/92/93/94 (M. HUETTE)</li> <li>- Env. 93 (M. HALIFAX) – 93</li> <li>- Chambre interdépartementale d'agriculture (Mme SABLIER ou M. FEBVRET)</li> <li>- FPPMA 95 (M. BRETON)</li> </ul>
Collège des services de l'Etat	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DRIEE (M. FELIX ou M. RIBARD)</li> <li>- DDT 95</li> <li>- AESN</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DRIEE (M. FELIX ou M. RIBARD)</li> <li>- DDT 95</li> <li>- AESN</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DRIEE (M. FELIX ou M. RIBARD)</li> <li>- ONEMA (Mme DUBOIS)</li> <li>- DDT 95</li> <li>- AESN</li> </ul>
	14 membres	15 membres	13 membres

Commission A: Aménagement durable du territoire, infrastructures, densité urbaine et risques  
 Commission B: Qualité de l'eau, protection de la ressource, alimentation en eau potable, assainissement  
 Commission C: Milieu naturel, écosystèmes, valorisation du patrimoine écologique, biodiversité

\* Mis à jour le 16 janvier 2012